

“Nous sommes voués à élargir notre vision de l’identité française”	1
À Bélâbre, la haine anti-migrants	6
Droit d’accueil : quarante ans de reculs.....	8
Accueil des exilés : riposter face à l’extrême droite	10

12 avril 2023

“Nous sommes voués à élargir notre vision de l’identité française”

*Bien que décalé dans le temps, le [projet de loi sur l’immigration](#) n’a pas été abandonné par le gouvernement, le ministre de l’Intérieur ayant même fait le vœu qu’il arrive au Parlement « le plus rapidement possible ». Afin de dissiper les confusions et les mensonges que d’aucuns font circuler, nous avons réuni deux voix puissantes et respectées sur cette question : François **Héran** et Jean Marie Gustave **Le Clézio**. Le premier, professeur au Collège de France, titulaire de la chaire “Migrations et sociétés”, publie “[Immigration : le grand déni](#)” [Seuil, 2023], qui récuse, démonstration à l’appui, la thèse selon laquelle un “tsunami” migratoire s’abattra sur la France. Le second, prix Nobel de littérature en 2008, est déjà intervenu dans le débat public sur le sujet – notamment sur la crise de l’accueil – et nombre de ses livres portent, d’une manière ou d’une autre, cette thématique, tel son nouveau recueil de nouvelles, “[Avers. Des nouvelles des indésirables](#)” [Gallimard’ 2023]. Les deux hommes, qui ne s’étaient jamais rencontrés, sont rapidement entrés dans une discussion marquée par deux maîtres mots : connaissance et conscience.*

Entretien réalisé par Christophe **Kantcheff** et Lily **Chavance**

Commençons par les mots : migrants, immigrés, exilés, réfugiés, fugitifs... Ils ne signifient pas la même chose et certains ont des résonances politiques différentes. Quels mots utilisez-vous ?

François Héran : Le problème est compliqué car en anglais et en français les mots n’ont pas les mêmes connotations. « Immigrés » en français a pris une coloration négative parce que, neuf fois sur dix quand on parle d’eux, c’est pour signaler des problèmes. Quand je travaillais à l’Insee puis à l’Institut national des études démographiques, on utilisait parfois « migrant » comme substitut noble d’« immigré ». Or, en anglais, c’est « migrant » ou « immigrant » qui a pris les connotations négatives « d’immigré ».

En août 2015, la chaîne Al Jazeera a déclaré qu’elle remplacerait « migrants » par « refugees », et plusieurs médias internationaux, y compris francophones, lui ont emboîté le pas. Mais en France « réfugiés » désigne uniquement les personnes protégées au titre de la convention de Genève ou bénéficiant d’une « protection subsidiaire » accordée par les États.

Une complication supplémentaire tient au fait que 75 à 80 % des personnes contraintes de fuir les conflits, que ce soient les Syriens, les Irakiens ou les Afghans, ont trouvé refuge dans les pays voisins : la Turquie, d’abord, mais aussi le Liban, la Jordanie, l’Iran. Or ces pays n’ont pas signé le protocole de New York de 1966, qui étendait la convention de Genève au monde entier.

Pour ma part, comme le font souvent les associations, je préfère parler d’« exilés » pour désigner les personnes en quête de refuge. Cela dit, « immigrés » ou « migrants » reste un terme générique indispensable quand on veut mener des comparaisons internationales. En ce sens, les exilés ou les réfugiés sont des cas particuliers de migrants, mais des migrants tout de même.

Ils accueillent des « déplacés externes » qui sont, au mieux, des « réfugiés sous l’égide des Nations unies », mais pas des réfugiés au titre de la convention de Genève, l’Europe s’échinant désormais à les empêcher de venir déposer une demande. Ils survivent dans des campements éloignés grâce à des programmes alimentaires. J’ai visité en février des camps de déplacés syriens au Sud-Liban. Les conditions de vie y sont dramatiques. On ne sait trop comment désigner ces personnes désormais privées, sauf exception, du droit de déposer une demande d’asile dans les pays occidentaux.

J.M.G. Le Clézio : En ce qui me concerne, j'ai une approche très irrationnelle de ces questions. Par ma famille et mes origines, et même par mon expérience personnelle quand j'étais enfant, j'ai appartenu à toutes ces catégories successives. Un des premiers papiers qui a attiré mon attention fut un document que la Kommandantur avait délivré à ma mère pour passer en zone libre.

Nous venions de Bretagne, d'où elle avait été expulsée parce que Mauricienne, donc, à l'époque, Britannique. Les Allemands avaient dit : « *Maintenant, c'est à nous de vivre en Bretagne, les gens qui ne sont pas nés là-bas n'ont plus le droit d'y rester.* » Elle voyageait avec son père, sa mère et ses deux bébés, c'est-à-dire mon frère et moi. Sur ce document nazi, un mot était écrit en allemand : « fugitifs ». Il n'était pas question de migrants ou d'immigrés, les gens qui partaient du nord pour aller vers le sud étaient des fugitifs.

Par rapport à ce que vous disiez, « migrant » est un mot assez récent, tandis qu'« immigré » a commencé à apparaître en France au moment de la guerre d'Algérie. Au début, les « immigrés » d'Algérie étaient d'ailleurs les Français d'Algérie qui venaient se réfugier en France pour fuir la guerre. On ne dit plus « fugitifs » aujourd'hui, ce serait dévalorisant.

J'ai donc passé la ligne de démarcation avec ma famille quand j'avais 2 ou 3 ans parce que j'étais un enfant d'immigrés. Puis cette frontière a disparu avec l'occupation allemande de la zone sud. Nous avons dû nous cacher dans l'arrière-pays niçois. Là, nous étions des clandestins, susceptibles aux yeux des forces d'occupation allemandes d'être des espions. J'ai donc cessé d'être un fugitif pour devenir quelqu'un de dangereux.

Pour en venir à votre livre, M. Héran, j'ai été particulièrement intéressé par votre critique du mouvement [No Border](#). Vous dites que vous ne pouvez pas adhérer à ce mouvement, vous en donnez les raisons, elles sont tout à fait justes. C'est sans doute un mouvement assez utopique et dont les modalités d'application sont difficilement réalisables.

Pour autant, il a toute ma sympathie parce que j'ai vécu cette époque du « no border » [*pas de frontière, NDLR*]. Il y a eu un temps, dans les années 1950 jusqu'au début des années 1960, où vous pouviez circuler dans le monde pratiquement sans problème, que vous soyez Noir, Blanc ou Jaune. Donc je me dis que si cela a existé, peut-être que cela pourrait exister de nouveau.

François Héran : Aujourd'hui, le « no border » est le privilège des élites. C'est ce que rappelle Catherine Wihtol de Wenden, par exemple, qui a beaucoup écrit sur la question. Les élites n'ont pas de frontières, ou très peu. La politique européenne des visas a coupé le monde en trois. Les résidents de l'Espace économique européen et les Suisses jouissent de la « liberté de circulation » : ils peuvent se fixer en France plus de trois mois sans visa.

Vient ensuite un groupe intermédiaire dont les résidents peuvent séjourner chez nous sans visa, mais pas plus de trois mois : Israël, les pays des Balkans (sauf le Kosovo), l'Amérique du Nord, plusieurs pays d'Amérique latine et d'Amérique centrale, quelques îles fortunées des Caraïbes ou d'Océanie, les Émirats.

Mais pour le reste du monde, dont la Chine, l'Inde, la Russie, toute l'Afrique, le monde musulman en général, l'accès au visa de trois mois est très limité : il faut fournir une attestation d'accueil, justifier de ses moyens de subsistance et de retour. La probabilité d'obtenir un tel visa dépend largement du statut social.

J.M.G. Le Clézio : Alors qu'autrefois le « no border » existait pour toutes les catégories sociales et pour toutes les catégories ethniques. Il n'y avait pas de problème. Quand vous étiez Bolivien dans les années 1950, vous pouviez venir facilement en France. Maintenant, un Bolivien qui vient en France doit assurer son retour, son lieu de séjour, un certain revenu.

Même pour les Chinois, c'est compliqué. Je suis professeur en Chine. Donc, régulièrement, certains de mes étudiants viennent de Chine en France. Ma femme intervient pour leur fournir une caution de façon qu'ils puissent trouver un logement, sinon c'est très compliqué. Les gens ne veulent pas loger des Chinois, même des étudiants chinois. Le « no border » existe de façon très cruelle et discriminatoire.

Mais la catégorie dont vous parlez est peut-être elle-même en voie de disparition. Désormais, ce n'est pratiquement plus possible de résider plus de trois mois aux États-Unis sans la carte verte. Même l'ESTA, l'autorisation de voyage exigée pour une durée de moins de trois mois, devient difficile à obtenir. On restreint de plus en plus la circulation, y compris celle des gens qui ne sont pas pauvres, de ceux qui ont la « bonne » couleur de peau et de ceux qui ont fait des études supérieures.

L'île Maurice a longtemps été une terre d'immigration, ce n'est plus le cas désormais. Si vous voulez vous y installer sans être Mauricien, vous devez bloquer sur un compte 50 000 dollars chaque année. Tout le monde n'a pas cette somme ! C'est une façon de trier entre les gens qui ont les moyens et ceux qui n'en ont pas, ceux qui risquent de coûter de l'argent à l'État et ceux qui vont peut-être en rapporter. L'île Maurice, avec 1,2 million d'habitants, a une forte densité de population et nourrit une certaine méfiance envers les corps étrangers qui pourraient s'ajouter.

François Héran : Il existe un peu partout, y compris en France, des titres de séjour pour les investisseurs qui apportent des capitaux ou créent des emplois. Les Russes ont profité de ces *golden visas* à Chypre, par exemple. Mais les Portugais viennent d'y mettre fin, à cause de la pression exercée par les étrangers sur l'immobilier.

J.M.G. Le Clézio : Je suis de tout cœur avec ce que vous dites dans votre livre parce que vos arguments sont implacables, on ne peut pas ne pas les entendre. Vous dénoncez, par exemple, le procédé consistant à comparer le nombre annuel des nouveaux titres de séjour avec la population d'une grande ville. Dire qu'arrive chaque année sur notre sol l'équivalent de la population de Rennes ou de Montpellier n'a pas de sens. Grâce à votre essai on comprend que ces arguments ne sont pas sociologiques ni démographiques mais politiques.

François Héran : On enseigne aux étudiants de première année qu'il ne faut pas utiliser ce genre de comparaison. C'est un moyen de grossir l'image mentale de la pression exercée par l'immigration. Une pression, c'est l'application d'une force sur une surface. En évoquant une ville, qui est un espace plus familier, on accroît le sentiment de pression, alors que nous ignorons le poids réel de la ville parmi 67 millions de Français.

François Héran : Beaucoup donnent dans la surenchère ou la rhétorique au mépris des données. Dans un récent numéro de *De facto*, la revue en ligne de l'Institut convergences migrations, j'ai pris pour exemple les déclarations pseudo-statistiques de François-Noël Buffet, le président de la commission des lois du Sénat. Selon lui, l'immigration régulière et l'immigration irrégulière « *explorent* », il faudrait donc les réduire « *drastiquement* ».

Or les mots ont un sens : une explosion, c'est une montée en flèche, une augmentation exponentielle d'année en année. Rien de tel en France. Que ce soit pour les demandes d'asile ou les titres de séjour, la progression est soutenue mais linéaire. L'immigration familiale a même reculé depuis quinze ans.

Prenez la demande d'asile. Elle a connu une forte progression depuis 2015, en raison des conflits du Moyen-Orient, ce qui était inévitable. Mais, finalement, quelle a été la part de la France dans l'accueil des Syriens, des Irakiens, des Afghans depuis 2014 ? En huit ans, nous n'avons enregistré que 5 % des demandes déposées par les Syriens dans l'Union européenne, contre 57 % en Allemagne. Même chose pour les Irakiens. Pour les Afghans, l'effort a été porté à 8 %.

Nous avons bien accueilli les Ukrainiens mais, là encore, la plupart ont préféré rejoindre les diasporas des autres pays, notamment en Allemagne et en Italie : la France a délivré 5 % seulement des « protections temporaires » accordées aux Ukrainiens en Europe. Nous ne sommes pas « les champions de l'asile en Europe ». La France trop « attractive » n'est qu'un mythe. Ceux qui l'entretiennent manient des chiffres absolus au lieu de proportions.

Au moment du covid, les autorités sanitaires, relayées par la presse, nous ont offert un cours accéléré de statistique : on a compris que, pour mesurer la progression de l'épidémie et mener des comparaisons sérieuses entre régions ou entre pays, il fallait calculer le nombre de nouveaux cas en une semaine pour 10 000 habitants. Pourquoi ne fait-on pas l'équivalent pour les données de l'immigration ? Au lieu de cela, on trompe le public à bon compte à coups de chiffres absolus.

J.M.G. Le Clézio : Le respect des droits de l'homme est un des fondements de la race humaine, et la [Convention européenne des droits de l'Homme](#), qui porte cette défense, est un très beau texte. Cependant, vous faites une analyse intéressante de l'article 8¹ de cette convention, qui garantit le respect de la vie privée et familiale. Vous soulignez que cet article, pour le moins ambigu, met en balance le droit de vivre en famille avec la préservation de la sécurité publique et les intérêts de l'État. Comme si l'immigré, étant un étranger et donc apportant de nouveaux éléments dans une société, pouvait s'avérer dangereux.

¹ [Guide de l'article 8](#) de la Convention européenne des droits de l'Homme, éd. Conseil de l'Europe | 2022

François Héran : Effectivement, l'étranger est l'objet d'un soupçon systématique. Pourtant, les partisans d'une politique migratoire très restrictive tirent à boulets rouges sur cet article 8. Ils l'accusent d'alimenter la migration familiale et de perpétuer l'immigration. À les en croire, la souveraineté de la France serait limitée par le « gouvernement des juges européens ».

C'est une contre-vérité ! L'article 8 présente une structure classique : il commence par consacrer le droit de vivre en famille, avant d'énumérer, dans un second alinéa, une longue liste de raisons pour lesquelles l'État pourrait le restreindre. Du coup, la jurisprudence de la Cour de Strasbourg laisse une grande marge d'appréciation aux États pour interdire le regroupement familial. Les juristes parlent d'une « casuistique complexe ». Tout le contraire du laxisme maintes fois dénoncé lors des campagnes électorales de 2022 !

Aux parlementaires que je rencontre, je conseille de lire les notices explicatives que les greffiers de la Cour de Strasbourg mettent régulièrement en ligne sur la Convention européenne des droits de l'homme et sa jurisprudence. Il en existe une sur l'article 8, fort bien faite. Plusieurs candidats, en 2022, ont proposé que la France se retire de la convention et n'y revienne qu'après une « réécriture » de l'article 8. C'est d'un amateurisme total !

À ceux qui pensent qu'on pourrait se retirer à volonté de la Convention européenne des droits de l'homme, il faut rappeler que la France a joué un rôle décisif dans son élaboration, via la figure de Pierre-Henri **Teitgen**. Les droits de l'Homme font partie de notre héritage. Les considérer comme une contrainte imposée de l'extérieur, c'est renier notre histoire.

J.M.G. Le Clézio : Je voudrais citer l'exemple de Cédric **Herrou**, un de mes voisins près de Nice. Il a été condamné à une peine de prison avec sursis pour un « délit de solidarité » qui a valu à la France une condamnation de la Cour européenne des droits de l'homme. Il recueillait dans la montagne des migrants en détresse qui venaient de traverser la frontière et les installait dans sa ferme de la Roya, le temps qu'ils puissent récupérer et faire valoir leurs droits.

Avec un autre militant, Pierre-Alain Mannoni, Cédric Herrou a saisi le Conseil constitutionnel, qui a reconnu, en juillet 2018, la valeur constitutionnelle du principe de fraternité. On peut désormais « aider autrui dans un but humanitaire », même s'il est en séjour irrégulier. En mars 2021, la Cour de cassation a invoqué ce principe pour relaxer définitivement Cédric Herrou.

François Héran : Oui, il a fallu quatre ans de procédure pour conclure qu'on avait le droit d'aider un être humain en détresse. La restriction posée par le Conseil constitutionnel et par la loi votée en septembre 2018 est qu'on ne doit pas aider l'étranger à franchir la frontière mais qu'on peut seulement lui apporter une aide désintéressée une fois la frontière franchie...

L'action humanitaire est souvent dénigrée : elle serait « compassionnelle », inspirée par la charité chrétienne, purement émotionnelle. On ferait de la morale quand on accueille les exilés, de la politique quand on les rejette. C'est absurde : les deux gestes sont à la fois politiques et moraux. Max Weber avait beau opposer « éthique de conviction » et « éthique de responsabilité », il reconnaissait aussi qu'elles étaient imbriquées. La compassion est la capacité à se mettre à la place d'autrui : c'est la base du lien social, comme la pitié chez Rousseau ou la sympathie chez Adam Smith.

Le mouvement humanitaire essuie pas mal de critiques en ce moment, y compris de la part de chercheurs qui dénoncent ses compromissions avec l'action publique. Mais le moyen de faire autrement ? L'État a tendance à se défausser sur les associations, mais, sans ces dernières, les migrants seraient totalement perdus dans le maquis des démarches à accomplir pour obtenir un titre de séjour, un maquis que chaque nouvelle loi contribue à épaissir.

J.M.G. Le Clézio : Des mouvements politiques ou des moralistes, ne se fondant pas sur des faits réels, comme vous le montrez bien, utilisent le pathos pour essayer de convaincre leur public. Ils invoquent souvent l'attitude de la population française qui ne serait pas prête à accepter des étrangers susceptibles de mettre en danger les valeurs communes. Il y aurait ainsi dans la structure culturelle de ce pays qu'on appelle la France les personnes admissibles et celles qui ne le sont pas.

François Héran : Ce sont les « indésirables » évoqués dans le sous-titre de votre livre...

J.M.G. Le Clézio : Oui, ces indésirables qu'il faut éliminer parce qu'ils mettent en danger une structure culturelle soi-disant millénaire, un héritage judéo-chrétien, latin ou je ne sais quoi. Tous ces arguments sont

absurdes ! Comment concevoir que la France soit un pays unique, uniforme, alors qu'elle a été constituée par la rencontre et le mélange de tant de populations et continue à le faire ? C'est impossible !

François Héran : Le recours à des critères religieux ou ethniques pour trier les migrants est officiellement banni de nos textes de loi. Mais les historiens, comme Patrick **Weil**² et, plus récemment, Sylvain **Laurens**³, ont montré, en combinant travail d'archives et entretiens, que les administrations centrales l'avaient pratiqué en douce dans les années 1950 à 1970, quand elles négociaient des traités bilatéraux, choisissaient les pays où installer des missions de recrutement, régularisaient d'emblée les Portugais et les Espagnols, jugés plus « désirables » que les Maghrébins. De nos jours, on tente de séparer « le bon grain de l'ivraie » par d'autres moyens, que les jeunes générations de chercheurs décrivent avec soin.

J.M.G. Le Clézio : Certaines lois visaient directement l'identité culturelle. Longtemps, l'officier d'état civil refusait les prénoms qui n'étaient pas dans le calendrier chrétien ou la tradition historique. Je connais un Saïd à qui on a proposé de s'appeler Serge, qui est pourtant un prénom d'origine russe, au motif que Saïd était trop musulman...

François Héran : Éric Zemmour en est resté là, alors que depuis janvier 1993, il y a trente ans déjà, la loi laisse aux parents le libre choix du prénom.

J.M.G. Le Clézio : En fin de compte, il y a eu une ouverture des institutions en France à l'accueil des migrants avec leurs prénoms « bizarres », leurs mœurs, leurs religions, mais a contrario il se développe une passion négative contre ces acquis. Ce n'est pas anecdotique. Quelque chose de mortifère est en train de se produire qu'on a du mal à contrôler.

François Héran : Des forces existent dans tous les sens. Notre ministre de la Culture s'appelle Rima Abdul Malak, notre ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, mais on pourrait citer bien d'autres personnalités du monde politique, y compris Nicolas Sarkozy, Rachida Dati, Éric Ciotti, Jordan Bardella, qui sont liées à l'immigration en première, deuxième ou troisième génération sans qu'on puisse mettre en cause leur « francité » – même si les derniers cités rêvent de fermer le portillon derrière eux. Les brassages de population aidant, nous sommes voués à élargir notre vision de l'identité française.

J.M.G. Le Clézio : À la fin de votre livre, vous exprimez de façon magnifique l'un de ces grands thèmes. Vous dites qu'il faut passer de l'idée du grand remplacement à celle du grand renouvellement. Je crois cependant que ce passage est assez compliqué à mettre en œuvre parce que tout freine cet idéal du renouvellement. L'idée qu'un immigré venant d'Afrique subsaharienne peut représenter un renouveau pour la France est difficilement acceptée, car on ne le considère que sous son aspect économique, et non pas en fonction de la richesse humaine et artistique qu'il peut apporter.

François Héran : La politique, sur ce point, est en retard sur la culture. C'est souvent par les cultures musicales ou culinaires que le brassage commence, y compris celles qui viennent du Maghreb ou d'Afrique de l'Ouest. J'ai une affection particulière pour le répertoire de la kora, cette harpe portative si mélodieuse. Pour moi, il a toute sa place dans la culture universelle.

J.M.G. Le Clézio : C'est vrai. Les instruments de musique peuvent être des vecteurs de cette ouverture. Sans aucun doute.

² Patrick **Weil**, *La France et ses étrangers : L'Aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Gallimard, 1991

³ Sylvain **Laurens**, "1974 et la fermeture des frontières. Analyse critique d'une décision érigée en turning point", [Politix N°82](#) | 2008

12 avril 2023

À Bêlâbre, la haine anti-migrants

Dans ce village de l'Indre, un projet de centre d'accueil pour demandeurs d'asile a soulevé une partie de la population contre la municipalité, avec le soutien du RN et de Reconquête. Reportage.

par Patrick Piro

« On ne s'occupe que de ça depuis plus d'un mois », soupire Claire Bourgoïn, conseillère municipale de Bêlâbre. « Ça », c'est **l'éruption** déclenchée par les opposants au projet de centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada). Il devrait ouvrir ses portes en 2024 dans ce petit village du sud de l'Indre.

Le 30 janvier dernier, [l'association Viltais](#) présente au maire son projet définitif : l'opérateur social, spécialisé entre autres dans l'accompagnement des personnes demandeuses d'asile, est disposé à acheter et à rénover l'ancienne chemiserie de Bêlâbre pour la transformer en un Cada de 38 places. Dans la foulée, le conseil municipal donne son aval, le 9 février, à une très large majorité – 13 voix sur 15.

Et c'est instantanément le feu aux poudres. « Nous avons eu connaissance d'un éventuel projet humanitaire, il y a un an, mais sans réelle information depuis », explique Ludivine Fassiaux, qui a créé l'association Union bêlâbraise pour mener la bataille contre la création du Cada. Le 25 février, une centaine de protestataires manifestent sur la place de l'église.

La vedette qui harangue l'opposition, sur les marches du lieu de culte, c'est l'avocat parisien Pierre Gentillet, originaire de l'Indre, proche de longue date de mouvements d'extrême droite et familier des plateaux de la chaîne CNews.

Dans les rues du petit village de 977 habitants, l'échauffement des esprits monte encore d'un cran le 11 mars, avec une nouvelle manifestation des "anti", deux fois plus nombreux que le 25 février, soutenus par des militants d'extrême droite venus du département. Des invectives volent en direction d'une contre-manifestation de quelque trois cents personnes, dont une partie a rallié Bêlâbre depuis les communes des environs, brandissant des pancartes en soutien au Cada.

La boule au ventre

« Un si petit projet, qui suscite autant de "grouille" et même de la haine ! s'offense Cendrine de Cesare, professeure d'histoire-géographie qui vit à La Forge, l'un des hameaux du village. *J'ai été plus insultée en une heure qu'en vingt années d'enseignement !* » Christian de Cesare, son conjoint, égrène les raccourcis éculés qu'il a entendus. « Par une sorte de déterminisme, les demandeurs d'asile sont affublés de tous les maux ! Délinquants potentiels, dans l'incapacité de s'adapter. »

Venue en solidarité, Céline Chenouf, du village voisin de Saint-Hilaire-sur-Benaize, s'est retrouvée à devoir expliquer à sa petite dernière le sens de cette « prédiction » balancée à sa mère : « *"Tu verras, quand ta fille se fera violer par un migrant !"* En quinze années de vie locale, je n'ai jamais affronté autant de violence. »

Bêlâbre, dont le site vante « le charme discret du Berry », a basculé dans une invraisemblable fracture. La gorge du maire Laurent Laroche se serre à l'évocation des braillements hostiles qui ont assailli sa femme devant leur domicile, le 25 février. Il confesse circuler désormais « la boule au ventre » dans le village, dont la mairie n'est distante que de 150 mètres de la supérette Vival, quartier général des "anti" tenue par le père de Ludivine Fassiaux.

À l'école, les enfants pâttissent déjà du clivage. « Le projet de kermesse de fin d'année est tombé à l'eau, rapporte Cendrine de Cesare, car des parents "anti" ne parlent plus aux parents qui soutiennent le Cada. » Dont Natacha Ageorges, « encore en état de choc, et je ne suis pas la seule ». Elle a vu ses relations quotidiennes amputées depuis qu'on a vu derrière quelles banderoles elle campait lors des manifestations des semaines précédentes.

Des menaces, anonymes ou pas

Le maire rembobine les événements. À la question récurrente « pourquoi n'avez-vous pas communiqué plus tôt avec la population ? », il ne regrette qu'un épisode : les vœux du 14 janvier. « J'aurais souhaité y parler du projet, mais le conseil municipal n'était pas de cet avis, redoutant les débordements. »

Aux tracts l'accusant d'avoir monté l'affaire "en catimini", il rétorque que c'est Viltais qui a pris contact avec lui, à la recherche de sites adéquats dans l'Indre pour un projet d'accueil longtemps resté indéfini. « *Jusqu'à récemment, il n'était même pas question d'un Cada !* » Deux jours avant la première manifestation d'opposition, Laurent Laroche diffuse à ses administrés une lettre qui n'amoindrit en rien la colère ambiante, ni les menaces, anonymes ou pas.

Il lui faut expliquer que la politique concernant les personnes demandeuses d'asile relève du gouvernement, qui a attribué à l'Indre la prise en charge de 60 d'entre elles pour l'année 2023 (dont 22 personnes à Argenton-sur-Creuse, les 38 qui ont été orientées sur Bêlâbre étant temporairement accueillies dans la commune voisine de Mérigny, le temps que le Cada soit opérationnel) ; qu'elles ne restent sur place que six à huit mois, le temps de statuer sur leur demande d'asile ; que la commune ne déboursa pas un sou : c'est Viltais, mandaté et financé par l'État, qui gèrera le centre, y compris la rénovation de la friche industrielle, un chantier de 1,2 million d'euros ; que les peurs manipulées par les personnes qui font circuler une pétition anonyme sont infondées, car d'autres centres d'accueil du département fonctionnent « *sans débordements, vols, crimes ou viols* ».

Conseil pris auprès de maires proches, Laurent Laroche choisit de tenir, le 24 mars, une session d'information réservée aux représentants des corps professionnels et associatifs bêlâbrais, en présence du préfet et d'une cadre de Viltais. « *Une réunion publique ouverte risquait d'être rendue incontrôlable par les opposants, interdisant aux gens de s'exprimer* », confie-t-il.

Car l'éruption bêlâbraise a pris de court Viltais et la municipalité, alors que des polémiques similaires connaissent une répercussion nationale à [Callac \(Côtes-d'Armor\)](#) et [Saint-Brevin-les-Pins \(Loire-Atlantique\)](#). « *Nous ne sommes pas naïfs, mais pour autant, ferions-nous différemment aujourd'hui ? Pas sûr, quand je vois la haine qui s'est exprimée.* »

Singularité locale

Marine Le Pen a obtenu 46,25 % au second tour de la présidentielle à Bêlâbre le 24 avril 2022. Un score sensiblement au-delà de la moyenne nationale (41,5 %), malgré une relative singularité locale : la dirigeante du Rassemblement national y réalise un moins bon résultat que dans les huit communes limitrophes de Bêlâbre, où elle devance même Emmanuel Macron dans six d'entre elles.

Des militants du RN et des zemmouriens de Reconquête ! de l'Indre ont sauté sur l'occasion, venus gonfler les rangs des "anti" de Bêlâbre. « *Des soutiens que nous n'avons pas sollicités, et avec lesquels nous n'entretenons pas de relations particulières* », tempère prudemment Ludivine Fassiaux, qui précise même qu'il leur a été demandé « *de ne pas être contre-productifs. Le RN a compris le message, on a eu plus de mal avec Reconquête !* ».

Car, devant la crainte d'une récupération politique, les "anti" ont réorienté leur **stratégie**. Le 31 mars, quelque 90 personnes, dont un quart n'habitent pas Bêlâbre selon un observateur, se réunissaient dans la salle des fêtes du village pour débattre d'un plan d'action de plusieurs mois. Jusqu'à nouvel ordre, plus de raffut dans les rues, qui rebute cette frange de la population que Ludivine Fassiaux pressent majoritairement opposée au Cada, mais silencieuse car apeurée.

L'Union bêlâbraise, résolument cornaquée par Pierre Gentillet, qui compte faire jouer la caisse de résonance de médias nationaux, veut obtenir du maire une **consultation** de la population, qu'elle lui réclame « *au nom de la démocratie* ».

L'avocat estime que 200 à 300 signatures suffiraient à mettre l'édile en porte-à-faux, alors contraint d'organiser la consultation ou alors de l'esquiver en refusant à Viltais le permis de construire du Cada – entre les autorisations, les recours et les travaux, son ouverture n'est pas attendue avant 2024.

En parallèle, les "anti" prévoient une campagne d'affichage afin de populariser, dans la commune et ses voisines, le rejet de l'accueil des personnes migrantes. Dernier volet : une riposte juridique en préparation pour tenter de faire capoter le projet auprès des tribunaux.

Conscient qu'il se prépare des mois difficiles, Laurent Laroche en appelle à l'*apaisement*. Mais ne donne pour autant aucun signe de renoncement. « *J'ai la ferme conviction que le Cada se fera. C'est un projet du cœur, qui inscrit Bêlâbre dans la chaîne de solidarité nationale.* »

12 avril 2023

Droit d'accueil : quarante ans de reculs

Le projet de loi Darmanin arrive après quatre décennies au cours desquelles la gauche comme la droite ont fait de l'immigration un enjeu sécuritaire, au détriment de l'accueil des migrants.

par Zoé **Neboit**

Qu'avons-nous fait de l'asile ? Que reste-t-il de la France comme terre d'accueil ? Les gouvernements se suivent et se ressemblent, et les ministres de l'Intérieur entendent, tous, marquer leur passage de leur loi "asile et immigration". Gérald Darmanin n'y échappe pas. Et si [sa loi, prévue fin mars, a été reportée](#), elle promet de durcir plus encore les droits des étrangers.

Comment en est-on arrivé là ? Obligation de quitter le territoire (OQTF) ; possibilité d'expulsion express de ressortissants qui séjournent en France depuis plus de dix ans ; généralisation du juge unique à la Cour nationale des demandeurs d'asile (CNDA)... Sous le jargon administratif alambiqué du droit des étrangers, réside un « *un vaste plan de restrictions des droits au séjour et d'expulsions massives sous fond d'amalgame généralisé entre l'immigration et la délinquance* » résume Anna Sibley, juriste au [Gisti](#) (Groupe d'information et de soutien aux immigrés).

Le texte est présenté à l'automne dernier dans un contexte émotionnel particulier. [Le meurtre de Lola](#), 12 ans, par une femme algérienne sous le coup d'une OQTF est exploité dans toute sa moelle par l'extrême droite, mais aussi par la majorité présidentielle.

Avec la mesure qui caractérise habituellement ses prises de parole publiques, [Gérald Darmanin explique](#) vouloir rendre « *impossible la vie des OQTF en France* ». Vantée comme « *équilibrée* » entre « *humanisme et fermeté* », sa loi présente un caractère éminemment dangereux et répressif qui n'a jamais fait l'ombre d'un doute pour les associations de solidarité.

« *À chaque fois, on a l'impression qu'on a atteint un seuil. Mais il faut reconnaître leur formidable inventivité dans le répressif, dont les trouvailles parviennent même à nous étonner* », ironise Jean-François Martini, juriste et également membre du Gisti. Le projet de loi apparaît comme la couche supplémentaire d'un mille-feuille législatif déjà bien fourni.

Si quelques rares avancées ont été rendues possibles au cours des dernières années par des décisions de justice, à l'instar de la décision du Conseil constitutionnel qui a consacré la fraternité comme principe à valeur constitutionnelle dans l'affaire Cédric **Herrou**, on retient surtout les inquiétants reculs contre les droits.

Depuis 1980, sans compter les circulaires, décrets et autres mesures plus discrètement glissées dans des textes portant sur la sécurité ou le travail, ce ne sont pas moins de dix-sept lois majeures qui ont réformé le droit des étrangers et l'asile en France. Dit autrement, l'arsenal législatif s'est doté d'une nouvelle loi en moyenne tous les deux ans. Pourquoi ?

Des mesures toujours plus répressives

« *Régulation des flux* », « *contrôles à la frontière* » ou encore « *intégration républicaine* » sont des éléments de langage récents. Ce n'est qu'à la Libération, avec l'ordonnance du 2 novembre 1945, qu'est octroyée à l'État la responsabilité de cadrer l'immigration, notamment via le travail. Durant les trente années qui suivront, la France se montrera plus accueillante, en raison d'un besoin massif de main-d'œuvre.

Les circulaires Marcellin-Fontanet de 1972 annoncent un tournant en conditionnant le titre de séjour à l'obtention d'un travail et d'un logement. La même année, le Gisti est créé. À la suite d'une mobilisation massive des sans-papiers, les mesures sont annulées trois ans plus tard par le Conseil d'État.

Mais le ton est donné : « *À partir du moment où l'État providence a été vidé de sa substance, on a accusé l'immigration de tous les maux*, explique [Marius Roux](#), juriste en droit des étrangers et membre du collectif Fontenay Diversité. *Après, ça a été la course à l'échalote pour savoir qui serait capable de faire une loi pire que la précédente.* »

La loi Bonnet de 1980 "relative à la prévention de l'immigration clandestine" est la première à porter atteinte à l'ordonnance de 1945. Le séjour irrégulier devient un motif d'expulsion. « *On fait définitivement de l'ensemble des étrangers en France une population asservie et traquée, dont on réduit le nombre à*

volonté », écrit alors dans [une tribune publiée par Le Monde](#) le père André **Legouy**, militant des droits des étrangers et cofondateur du Gisti, après l'expulsion du journaliste Simon **Malley**, d'origine égyptienne.

« *Avec les alternances politiques, dans les années 1980, on observe un va-et-vient sur les questions migratoires* », constate Jean-François **Martini**. En 1984 est créée la carte de résident universelle, demandée par les militants depuis dix ans. Mais la loi Pasqua de 1986 impose un ensemble de mesures très répressives, sur lesquelles celle de Joxe en 1989 revient partiellement. « *Droite ou gauche, les objectifs sont les mêmes : c'est juste une question d'intensité* », conclut le juriste.

L'extrême-droitisation de la question migratoire

Ces sauts de puce législatifs se produisent dans un contexte où la voix du FN s'élève de plus en plus dans l'espace public. Aux élections législatives de 1986, Jean-Marie Le Pen est élu député aux côtés de 34 autres cadres du parti. Du jamais vu. « *La question de l'immigration a été politisée par Jean-Marie Le Pen à cette époque*, explique Anna **Sibley**. *On se disait qu'il valait mieux exposer les idées du FN que les cacher. Aujourd'hui, on peut sérieusement se questionner sur les conséquences de cette stratégie.* »

Un questionnement qui traverse également Marius **Roux** : « *À chaque fois, on est allé crescendo dans le mauvais sens. On s'est inquiété de la montée de l'extrême droite dans le débat public, et cela a eu l'effet exactement inverse.* » Au fil des réformes, les personnes exilées apparaissent de plus en plus comme des dangers potentiels à contenir hors de nos frontières.

À titre d'exemple, la durée d'enfermement en centre de rétention administrative (CRA) n'a fait que s'allonger via les lois Bonnet en 1980, Pasqua en 1993, Debré en 1997, Sarkozy en 2003, Besson en 2011 et Collomb en 2018. On retire une à une leurs libertés aux réfugiés « *en les mettant littéralement en quarantaine sociale* », expose Gérard **Sadik**, responsable de la thématique asile à [la Cimade](#). Depuis 1991, les demandeurs d'asile n'ont plus le droit de travailler.

Des expressions naguère prisées de l'extrême droite sont recyclées par les ministres se succédant place Beauvau. Au lendemain de la victoire de Jacques Chirac face à Jean-Marie Le Pen au second tour, Nicolas Sarkozy s'inquiète des « *dérives* » du droit d'asile qui en feraient « *un vecteur d'immigration irrégulière* » et entend légiférer à propos des « *abus* » de « *mariages blancs* ».

Quinze ans plus tard, deux mois après l'élection d'Emmanuel Macron face à Marine Le Pen, son ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, s'alarmera face au risque de « *l'appel d'air* » et de la « *spirale* ». Il parlera même de « *submersion* » migratoire.

Parallèlement, certaines promesses jamais tenues deviennent le symbole d'une gauche dépourvue de courage. Le droit de vote des étrangers aux élections locales, proposé par Mitterrand en 1981, abandonné par Jospin aux portes du Sénat en 2000, repris par Hollande en 2012 puis à nouveau enterré lors de la crise syrienne de 2015, en livre un exemple manifeste.

Les contextes changent, les recettes restent

La dernière version, publiée mi-mars, du sondage annuel sur le droit de vote des étrangers réalisé depuis 1994 par [La Lettre de la citoyenneté](#), indique pourtant que 68 % de la population y est favorable. Une part en constante augmentation depuis 2013, alors à 54 %. Malgré cela, il apparaît aujourd'hui presque inconcevable qu'une telle mesure puisse figurer au menu de la loi Darmanin.

Les contextes changent, mais la recette reste la même : à des discours simplistes – « [être méchants avec les méchants, gentils avec les gentils](#) » – succède tout un lot de dispositions techniques et complexes qui ajoutent de la maltraitance.

« *Aujourd'hui en France, personne n'est plus capable d'appliquer le droit des étrangers*, constate Jean François **Martini**, *il faut un niveau d'hyperspécialisation. Comment un fonctionnaire de préfecture pourrait intégrer une masse aussi dense d'informations ?* » Un constat que Marius **Roux** fait tous les jours : « *Dans nos permanences, nous passons notre temps à contester des OQTF. Nous n'avons plus celui d'aider les personnes sur tous les autres volets de la vie* », se désole-t-il.

Pire, il n'est pas rare que l'État français se rende responsable de fautes graves : « *Des réfugiés ont été renvoyés dans leur pays d'origine. C'est complètement contraire au droit* », atteste Gérard **Sadik**. [En octobre dernier](#), les autorités avaient ordonné des expulsions vers la Syrie, bafouant le droit français, européen et international. Les OQTF n'avaient pu être empêchées que parce que l'ambassade syrienne avait refusé de délivrer un laissez-passer.

13 avril 2023

Accueil des exilés : riposter face à l'extrême droite

Saint-Brévin, Callac, Bélâbre... Le déchaînement de haine et de violences venant de l'extrême droite contre l'accueil des migrants se répand dans de nombreux villages. Mais la contre-attaque s'organise du côté des solidaires.

par Vanina **Delmas**

Le calme semble être revenu à Callac. La presse locale raconte l'organisation du premier carnaval intercommunal et la venue de deux ingénieures afin de promouvoir les métiers techniques auprès des collégiennes. Mais il y a quelques mois, la commune de 2 200 habitants, nichée au cœur des Côtes d'Armor est devenue [l'épicentre médiatique d'une bataille politique](#) autour d'un projet d'accueil de réfugiés. Pour l'équipe municipale, c'était l'occasion de redynamiser leur bourg qui se vide progressivement de ses habitants et de ses commerces.

Début 2022, le fonds de dotation Merci (géré par la famille Cohen, propriétaire des magasins Bonpoint et Merci) leur propose le projet Horizon consistant à accueillir des familles de réfugiés sur dix ans. Malgré une réunion publique, les rumeurs commencent à se répandre et la commune se déchire. Ce n'est pas l'élan de solidarité qui attire la presse mais [l'instrumentalisation politique du projet](#), orchestré par l'extrême-droite locale et nationale, décidée à faire du village l'emblème de la théorie complotiste du "grand remplacement".

Callac, le laboratoire... de l'extrême droite

La violence et la haine ont déferlé sur les réseaux sociaux, puis dans les rues du village avec des manifestations : menaces de mort et de viol sur les élues, intrusions à leurs domiciles, diffamation et incitations à la haine. Conséquence immédiate : le maire Jean-Yves Rolland annonce [l'abandon du projet](#) Horizon en janvier 2023.

Callac est un tournant. Bernard Germain, candidat aux législatives de 2022 du parti Reconquête à Lannion-Paimpol, auteur du livre *Callac, la mère des batailles*, estime que « *le combat de Callac n'était pas seulement le combat de ce village, mais la mobilisation contre une politique nationale. Callac était le laboratoire de la mise en œuvre de cette politique* », livrant au passage la stratégie de Reconquête, qui a réitéré son offensive ailleurs, notamment à [Saint-Brevin-les-Pins](#).

Dans la station balnéaire de moins de 15 000 habitants, un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada), structure de l'État, existe depuis plusieurs années. Mais fin 2022, il est transféré dans des bâtiments municipaux, à côté d'une école. La perche est fine mais suffisante pour l'extrême droite qui applique la même stratégie qu'à Callac : récupération de collectifs citoyens locaux, pétitions, menaces et intimidations envers les élus, manifestations en présence de personnalités de Reconquête telles Gilbert Collard...

Les [déclarations d'Emmanuel Macron, en septembre 2022](#), semblent avoir mis le feu aux poudres. Face aux préfets, le chef de l'État annonce son ambition d'avoir une meilleure répartition des demandeurs d'asile, mentionnant les territoires ruraux qui perdent des habitants et subissent la fermeture de classes d'école.

Depuis, des villes et villages avec des projets d'accueil d'exilés commencent à être pris pour **cibles**, notamment dans de nombreux articles publiés sur les sites de la fachosphère (Riposte laïque, Valeurs actuelles, Breizh info ou encore Boulevard Voltaire).

Une coordination « Partout Callac » est créée afin de recenser tous ces lieux et de fournir une sorte de kit d'action aux personnes souhaitant « s'organiser et agir » contre ces projets. Le porte-parole est Bernard Germain et les soutiens officiels viennent notamment de l'ultradroite, à l'instar du Parti de la France, la Ligue du Midi, Action française ou Civitas.

Riposter par la communication

Face à ces assauts bien organisés, les personnes solidaires des exilés tentent d'organiser la riposte. [L'Association nationale des villes et territoires accueillants](#) (Anvita) a organisé un temps d'échange pour revenir sur ce qu'il s'est passé à Callac et en tirer des enseignements. Elle a également lancé sa propre veille d'informations pour débusquer les villages pouvant donner lieu à de futures mobilisations de la fachosphère, comme à [Bélâbre](#) (36), Corlay (22) ou Seloncourt (25).

« Les élus visés actuellement ne sont pas souvent des militants, donc pas forcément formés à ces questions, et n'ont pas les éléments de langage pour défendre efficacement les atouts de l'accueil. L'extrême droite joue

beaucoup là-dessus pour créer des peurs, explique l'Anvita. L'enjeu est de soutenir les collectivités faisant face aux pressions de l'extrême droite mais aussi celles qui ont parfois peur de s'engager à cause de potentielles attaques. On réfléchit aux manières de faire perdurer leur mobilisation et à déconstruire les craintes, même si elles sont de plus en plus réelles. »

Pour Jean-Marie Fardeau, délégué national de l'association [Vox public](#), il ne faut pas hésiter à s'engager sur plusieurs fronts pour ne pas laisser le terrain libre aux attaques de l'extrême droite : communiquer de façon précise et régulière pour contrer la diffusion de fausses informations, mobiliser des personnalités d'envergure nationale sur la question de l'aide aux exilés – comme l'extrême droite le fait en invitant Gilbert Collard ou Damien Rieu dans ses rassemblements –, et faire valoir ses droits en répliquant, par la saisine de la justice ou des droits de réponse dans la presse.

« Les maires de ces communes attaquées se retrouvent souvent à communiquer sur le mode défensif. Or, il faut vraiment maîtriser le récit afin d'expliquer pourquoi ces projets humanistes sont porteurs d'avenir pour la commune. Il faut aussi lancer le signal que les élus et les promoteurs de projets d'accueil ne laisseront rien passer, et que des actions en justice seront lancées dès qu'il y aura des attaques qui sont hors la loi. J'ose espérer que l'extrême-droite a encore peur de cette mauvaise publicité. »

Riposter avec le soutien de l'État

Le manque de soutien de l'État et le sentiment **d'isolement** reviennent fréquemment dans les témoignages. Certains préfets commencent à monter au front, comme à Beysnac, où un projet de Cada de 40 places, porté par [Viltäis](#), s'installe progressivement dans ce village corrézien de moins de 400 habitants. Lancé en 2022 pour répondre aux objectifs de l'État de créer 2 500 places d'accueil dans l'année, il a été officiellement annoncé en février 2023 et les sept premières personnes – six femmes et un enfant –, viennent juste d'arriver.

« La mobilisation des mouvements d'extrême droite a débuté dès l'annonce du projet. Deux collectifs se sont formés, l'un proche du Rassemblement National, l'autre proche du parti Reconquête. Les formes d'actions ont été du tractage, des manifestations, la pose de banderoles et des campagnes de dénigrement sur les réseaux sociaux. La manifestation la plus importante a été celle du 25 février, au cours de laquelle une trentaine de militants de l'Action française venus de Limoges se sont opposés à une centaine de militants pro-CADA, venus également de l'extérieur », détaille la préfecture.

Le préfet s'est impliqué *« afin de répondre à cette campagne de dénigrement et à la demande du maire »*, en envoyant une [lettre](#) à chaque habitant, accompagnée d'un [document de questions/réponses](#). Dans le même temps, il a organisé une réunion publique en mars pour rétablir quelques vérités.

Riposter par la justice

La contre-offensive se joue aussi devant la justice. La plupart des élus ou associatifs menacés portent plainte. Ce qu'ont fait aussi des journalistes de France 3 Bretagne et de l'hebdomadaire breton *Le Pôher*, visés par des menaces de mort après des reportages à Callac. Tout comme la [Ligue des droits de l'homme](#), auprès du procureur de la République de Saint-Nazaire *« pour provocation à la haine et la discrimination raciale »*, suite à la distribution d'un tract haineux contre le Cada de Saint-Brévin.

Une autre plainte a été déposée suite à des tracts visant le centre d'accueil à Corlay. Le 12 avril, le Fonds de dotation Merci, en charge du projet de Callac, a déposé plainte contre X devant le procureur de la République de Paris *« pour harcèlement en ligne, provocation à la haine et injure à raison de l'appartenance à une religion »*, notamment pour [les relents antisémites de nombreuses attaques](#).

Une plainte emblématique pour montrer la **complicité** de certains partis politiques et de médias de la fachosphère, que ce soit par leurs articles ou les commentaires non modérés, et un signal envoyé *« aux personnes qui agissent dans le confort de l'anonymat »*.

« Nous attendons une réaction forte de la justice. Il n'est plus pensable de tolérer cette forme d'inertie face à ces menaces et cette parole désinhibée de l'extrême droite. Il est stupéfiant de voir des municipalités renoncer à de tels projets de solidarité non pour des questions de budget ou de démocratie locale mais à cause de pressions politiques, réagit M^e Vincent Brengarth du cabinet Bourdon et associés.

Et d'ajouter : *« Nous souhaitons également inciter les pouvoirs publics à adopter un cadre (des cellules de veille dans les préfectures, et auprès des parquets compétents) pour qu'on puisse intervenir dès qu'un faisceau d'indices sur le climat de haine commence à émerger et ne pas laisser passer des centaines de messages, des*

incendies et de menaces personnelles avant de réagir. Ce cadre doit être instauré dès maintenant, avant que le contexte pré-électoral qui approche n'engendre une prolifération de ces comportements. »

Riposter par la solidarité

[Philippe Croze](#), président du collectif local de solidarité avec les migrants « [Bréviinois attentifs et solidaires](#) » a vu monter « *cette agitation menée par Reconquête* » avec beaucoup d'inquiétude, et a lui-même été visé par des tracts dans sa boîte aux lettres. Il a déposé plainte à titre personnel et au nom de l'association pour propos diffamatoires.

Mais la riposte se passe aussi sur le terrain : à chaque rassemblement anti-Cada, son collectif a ainsi organisé un contre-rassemblement. Lors de la troisième manifestation, en février dernier, ils étaient 1 000 personnes solidaires, antifascistes du coin et d'ailleurs, face aux 300 « anti », vêtus de costumes de Chouans et brandissant des drapeaux tricolores.

Une nouvelle manifestation est annoncée par la fachosphère le 29 avril, mais cette fois, Philippe Croze préférerait un geste de l'État, avec une interdiction en bonne et due forme du rassemblement : « *Il ne faut pas leur donner trop d'importance. Il faut parler de ce qui marche, du fait qu'accueillir les exilés est une chance pour l'économie locale, nationale... Nous n'avons pas à défendre le Cada qui est un projet de l'État, nous voulons seulement défendre l'image de solidarité de Saint-Brevin.* »

Même leitmotiv chez Gérard Dubois, maire de Pessat-Villeneuve. Lui aussi a connu l'appréhension de ses administrés et les menaces venant de l'extrême droite avec des appels et lettres anonymes, le standard de la mairie saturé, des tracts glissés uniquement dans sa boîte aux lettres... Le village de quelque 700 habitants dans le Puy-de-Dôme a accueilli les premiers réfugiés en 2015 puis 2016.

La précipitation des opérations et le manque de communication, notamment liés au contexte national et au démantèlement de la jungle de Calais, et la surmédiatisation locale avaient créé un terreau propice à la peur. « *La réunion publique était tendue jusqu'à ce qu'une personne demande simplement : 'Mais comment vont-ils?'. Soudain, on parlait enfin d'êtres humains, donc le réseau de solidarité s'est mis en route* », se souvient-il.

Selon lui, pour que ces projets fonctionnent et soient acceptés, il faut « *un maire moteur* », une association professionnelle pour s'occuper des questions liées à l'emploi, au logement, à la scolarité... et un réseau de bénévoles. « *Mais l'État doit aussi être présent, protéger les élus quand il y a des tensions, et s'appuyer sur les expériences d'accueil réussies pour convaincre ailleurs*, assène-t-il. *Il faut créer une force de frappe, un noyau de maires et de solidaires pour désamorcer les choses. On ne peut pas laisser les élus seuls face à ces situations !* »

Huit ans plus tard, le [Centre d'Accueil de Réfugiés Réinstallés](#) (CARR) héberge 74 personnes et est géré par l'association [CeCler](#). Certains habitants sont bénévoles depuis le premier jour. Un succès incontestable pour Gérard Dubois, qui continue de batailler pour améliorer leur quotidien, conscient des difficultés de l'accueil en zone rurale.

Ainsi, à l'automne dernier, la communauté d'agglomération a enfin mis en place une ligne de bus régulière entre Pessat-Villeneuve et Riom, la plus grande ville située à cinq kilomètres, où sont localisés la gare, les services publics et les médecins les plus proches. Une fierté.